

# THÈME 1. LA COORDINATION DES DÉCISIONS ÉCONOMIQUES PAR L'ÉCHANGE

## 1.1 L'ÉCHANGE SUR LES MARCHÉS

# L'ÉTAT & LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ



L'intervention de l'État sur un marché peut se justifier pour...

... garantir la **fiabilité de l'information** échangée sur le marché :

les avis de consommateurs sur Internet

... instaurer un **climat de confiance** sur le marché :

la caution locative pour les étudiants

... faire **respecter les règles de la concurrence** :

les interventions de l'Autorité de la concurrence sur le cartel des yaourts ou le marché des capsules de café

# I - L'État peut-il réagir face aux dysfonctionnements des marchés ?

## A. L'État veille à la fiabilité de l'information donnée aux consommateurs

Le modèle de **concurrence pure et parfaite** est basé sur l'hypothèse d'une **information parfaite, accessible** à tous les acteurs.

Or, sur les marchés réels (du travail, de l'assurance, du transport aérien...), il existe de nombreuses **asymétries d'information**, liées au fait que toutes les parties en présence ne disposent pas de toute l'information. C'est ce qui justifie l'existence d'**obligations légales d'information** (cadre institutionnel) afin de garantir une information à la fois complète et la plus parfaite possible.

Pour améliorer la fiabilité de l'information, l'État peut :

- Mettre en place des **normes** encadrant la collecte ou la restitution des informations par les agents économiques.

Ex : **Obligation d'informer le consommateur sur la provenance et la composition d'un produit**

- Confier la **surveillance de ces informations** à une autorité administrative indépendante (**DGCCRF**)



## B. L'État s'assure du respect des règles de la concurrence

Le modèle de **concurrence pure et parfaite** stipule qu'aucun agent économique ne peut influencer le fonctionnement d'un marché (**atomicité**).

Sur les marchés réels, il existe souvent un risque élevé d'atteinte à la concurrence par le **biais de pratiques soit déloyales soit anti-concurrentielles**.

C'est pourquoi un ensemble de règles contraignent les entreprises à respecter le jeu de la concurrence : c'est le **droit de la concurrence**.

L'Etat institue des **autorités de régulation** chargées de **réglementer, surveiller, contrôler** le respect de la réglementation et de **sanctionner** les comportements déloyaux.

En France, **l'Autorité de la concurrence** est chargée de contrôler les pratiques anticoncurrentielles. Elle peut rendre des **avis**, prononcer des **injonctions** et même infliger des **sanctions pécuniaires** dès qu'elle constate des comportements anticoncurrentiels dommageables.



## C. L'État instaure un climat de confiance sur les marchés



En réduisant l'asymétrie d'information et en garantissant une concurrence effective et loyale, l'État instaure un climat de confiance indispensable au bon fonctionnement des marchés.

L'État peut améliorer le fonctionnement du marché en mettant en place des dispositifs qui réduisent les incertitudes du marché et renforcent ainsi le climat de confiance.

- Le dispositif Clé permet aux jeunes locataires de bénéficier d'une caution publique pour louer un logement.
- Le contrôle technique qui assure la fiabilité du parc automobile d'occasion

# II - L'Etat peut-il se substituer au marché pour fournir certains biens ?

## 1. Définition

Un bien public peut être utilisé simultanément par plusieurs individus (**bien non exclusif**) sans que la consommation de l'un ne réduise la consommation de l'autre (**bien non rival**).

Exemples :



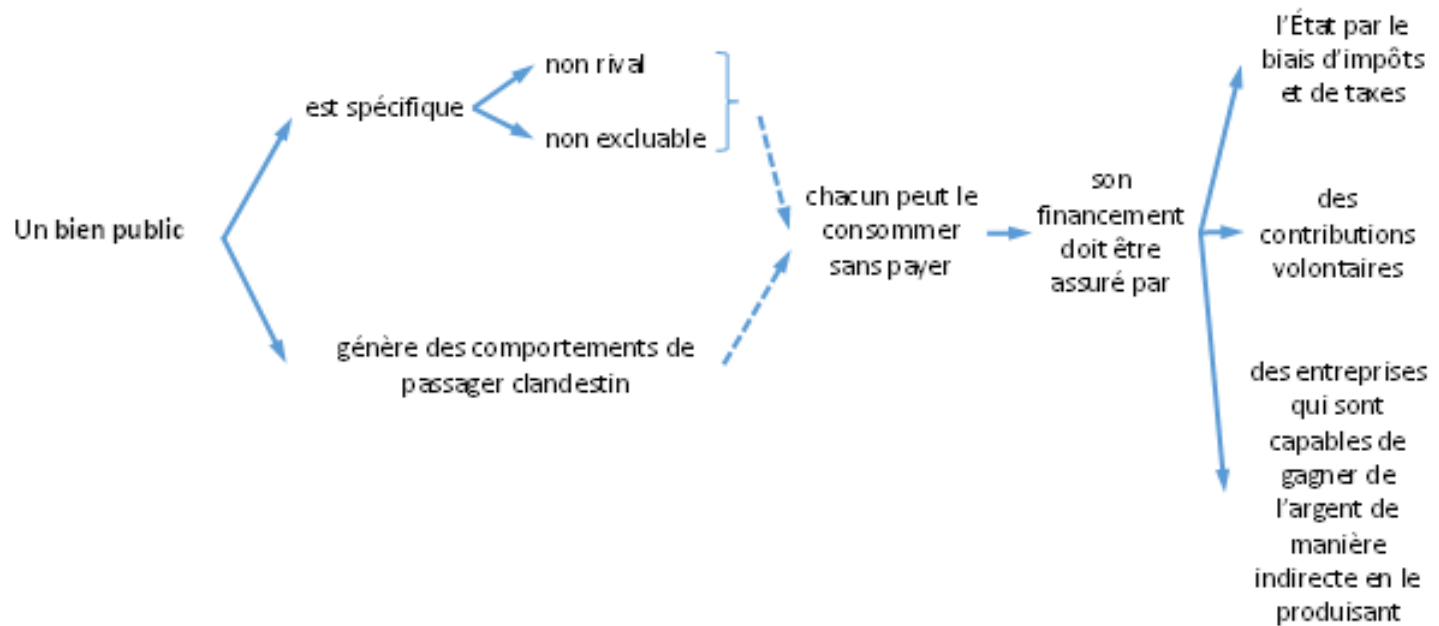
Bien indivisible et dont le coût de production ne peut être imputé à un individu en particulier.

## 2. Les biens publics ne peuvent pas être pris en charge par le marché...

- Le producteur du bien collectif n'est pas en mesure de réserver son utilisation aux seuls agents économiques disposés à en payer le prix. Une fois produit, **le bien est automatiquement produit pour tous & le rationnement par le prix est alors impossible**.
- Les agents économiques adoptent un comportement de « **passager clandestin** » : chacun refuse de payer en espérant qu'un autre le fera ; une fois le bien produit, tous pourront l'utiliser, y compris ceux qui n'ont pas payé.

## 3... Et nécessitent l'intervention de l'État

L'État va effectuer des prélèvements obligatoires pour produire ces biens que les agents économiques souhaitent, sans en payer le prix.



# III - L'État peut-il corriger les défaillances du marché liées à la présence d'externalités ?

## A. Les externalités & leurs effets

- Production
- Consommation
- Recherche d'un profit
- Satisfaction des besoins

Effets externes

- Positifs
- Négatifs

échappent au marché

Il y a **externalité** lorsque l'activité d'un agent (producteur ou consommateur) affecte le bien-être des autres agents sans qu'aucun des deux ne paye ou ne reçoive une compensation monétaire en contrepartie.

L'externalité est **positive** lorsque l'activité d'un agent améliore le bien-être d'autres agents sans que cela donne lieu à une transaction payante pour les bénéficiaires. Le responsable d'une **externalité positive (économie externe)** n'est pas incité à augmenter son activité alors que cela générerait un bénéfice pour les autres agents.



Gain privé < Gain social



L'externalité est **négative** lorsque l'activité d'un agent réduit le bien-être d'autres agents sans compensation monétaire pour les victimes de l'externalité. Rien n'incite le responsable d'une **externalité négative (déséconomie externe)** à réduire son activité alors que cela induirait un bénéfice pour les autres agents .



Coût privé

<

Coût social

	Externalité positive	Externalité négative
Acteur	N'est pas compensé	N'a pas à le supporter
Tiers	N'a pas à payer	N'est pas compensé

## B. La correction des externalités

Afin de sensibiliser et induire des modifications de comportement des agents à l'origine d'externalités, il est possible de recourir à 2 types de moyens :

- La **correction des externalités** par la **fiscalité** : mise en place d'un mécanisme faisant payer une taxe au producteur d'une externalité négative (**Exemple : Bonus Malus**) ou permettant de verser une subvention à l'agent responsable d'une externalité positive.
- La **correction des externalités** par la création d'un **marché** :

**Exemple : La mise en place du marché de droits à polluer** permet de déterminer le prix des droits à polluer en fonction de l'offre et de la demande. Les entreprises ayant une activité polluante sont sanctionnées (elles doivent dépenser pour acheter des droits), les entreprises peu polluantes sont récompensées (elles tirent profit de la vente des droits qu'elles n'ont pas utilisés).